



Le Conseil d'Etat propose un règlement qui vise à l'efficacité

CONSTITUANTE • Comme le lui avait demandé l'Assemblée constituante, le Conseil d'Etat a préparé un avant-projet de règlement qui s'inspire de l'expérience des autres cantons.



Lors de sa première séance, le 30 mai dernier dans la salle du Grand Conseil, la **Constituante** demandait au Conseil d'Etat de rédiger un avant-projet de règlement, texte rendu public hier

...ALAIN WICHT-a

JEAN GODEL

Les blocages interminables qui avaient marqué le début des travaux de la Constituante vaudoise l'an dernier ont sans doute marqué les esprits des élus fribourgeois chargés de réviser la Charte fondamentale de leur canton: lors de leur première réunion en séance plénière le 30 mai dernier, ils avaient chargé le Conseil d'Etat de rédiger un avant-projet de règlement qui leur permette d'initier rapidement le travail de révision proprement dit.

Hier, le Conseil d'Etat a donc rendu publique sa copie, une soixantaine d'articles répartis en six chapitres: statut des membres de la Constituante, organisation, séances, relations avec les autres autorités de l'Etat, relations avec la population et dispositions finales. Dans ses commentaires, le Conseil d'Etat précise d'emblée avoir élaboré ce texte sur la base, d'une part, du règlement du Grand Conseil fribourgeois, d'autre part de ceux adoptés par les Constituantes des cantons de Vaud, Soleure, Argovie et du Jura.

RÈGLES SIMPLES ET SOUPLES

Comme souhaité le 30 mai, les règles proposées se veulent en accord avec la tâche unique que représente la révision d'une charte

fondamentale. En clair, elles sont plus souples et plus simples que celles en vigueur au Grand Conseil. Dans ce même esprit, l'avant-projet prévoit plusieurs solutions pour les points du règlement jugés fondamentaux. Pour ceux-ci comme pour tous les autres, la Constituante choisira en complète indépendance et aura toute liberté de s'écarter de ce texte.

Parmi les points ayant donné lieu à des variantes, deux sont à relever:

- La présidence de la Constituante (et, en même temps, du bureau). Deux systèmes sont présentés: une présidence unique et une présidence tricéphale (collégiale, à trois personnes). Cette dernière solution, si elle comporte des risques de blocage en cas de mésentente, autoriserait un tournant entre personnes de formations politiques, de langue maternelle et de sexe différents. Dans les deux cas, le bureau comporterait neuf membres. L'avant-projet envisage qu'ils soient élus pour un an et qu'ils soient rééligibles (bon pour la continuité des travaux, juge le Conseil d'Etat). Mais la Constituante peut aussi décider, entre autres modèles, de les élire directement pour toute la période du processus (elle peut alors prévoir un mécanisme de révocation en cas de problème).

- Les méthodes de travail des commissions. Trois modèles se dégagent:

- le modèle de collaboration: l'organe constituant rédige son propre projet de Constitution sur la base d'une importante documentation obtenue auprès de différents groupes d'experts et du Conseil d'Etat lui-même. Collaboration régulière il doit donc y avoir entre la Constituante et les autorités. «L'organe constituant préserve ainsi son indépendance tout en bénéficiant du soutien du gouvernement et de son administration», précise le Conseil d'Etat. Dans ce modèle, les membres de ce dernier peuvent assister et être appelés à s'exprimer, à titre consultatif, aux séances de la Constituante et de ses commissions.

- le modèle de participation du Conseil d'Etat (proche du fonctionnement d'un parlement): la Constituante n'élaborer pas de projet constitutionnel propre, mais se contente de discuter et d'amender le projet présenté par le gouvernement. Le membre du Conseil d'Etat chargé de présenter le projet est invité aux séances des commissions, le collège tout entier l'est à celles de la Constituante. C'est rapide, efficace, mais il n'est pas sûr que le vœu exprimé par le peuple de confier cette révision à une assemblée spécialement élue soit respecté.

- le modèle d'autonomie: l'ensemble du travail est effectué par la Constituante de manière totalement autonome. La participation des autorités n'intervient qu'à la demande de l'assemblée. Le gouvernement rappelle que cette voie, suivie par le canton d'Argovie, y a engendré des délibérations «longues et fastidieuses».

Parmi les autres détails importants, l'avant-projet reconnaît l'existence des groupes politiques au sein de la Constituante (dès cinq membres) et prévoit leur représentation «équitable» au sein du bureau et des commissions. Enfin, le gouvernement juge «essentiel» que l'assemblée informe la population de l'avancement des travaux. Reste à trouver un «concept de communication». Essentielle aussi la récolte des propositions émanant d'associations, d'organismes et des personnes intéressées: la Constituante pourrait, si elle le désire, y prêter une oreille attentive.

Vaste programme que celui au menu de la prochaine séance du 27 septembre. Comme pour conjurer le sort, le bureau provisoire a prévu que la Constituante digère cet avant-projet de règlement en un jour. Prudent, il a tout de même agendé une séance supplémentaire au 29 septembre, «si nécessaire».

JnG

Il est interdit de s'insulter

Attention! Lors de la prochaine séance de la Constituante, le 27 septembre, il y aura des règles à respecter. Ainsi, si un constituant veut s'exprimer en plein débat, il lui faudra d'abord dire, après avoir levé la main bien sûr: «Monsieur le président, Mesdames et Messieurs». Ça n'a l'air de rien comme ça, mais cette formule figure tout de même dans les règles pour le fonctionnement et les délibérations de la deuxième séance, décidées par le bureau le 28 juin. On y apprend également qu'une intervention ne devra pas dépasser dix minutes, ce qui est très bien. Et si l'orateur tend à s'écarter du sujet, le président le rendra attentif. Au chapitre de la dignité des séances, le bureau précise qu'il est formellement interdit d'insulter, de rabaisser ou de menacer quiconque. Plus sérieusement, les votes se feront à la majorité simple, contrairement

aux élections qui se feront à la majorité absolue et au scrutin secret. Pour voter, le constituant aura à se lever. Ce qui signifie que le vote électronique est définitivement réservé pour les séances suivantes. Il est également précisé que le membre de la Constituante s'abstiendra de voter lorsqu'est discutée une affaire dont lui, ou son entourage proche, retirerait personnellement un avantage. Cette disposition n'est pas applicable aux élections. Enfin, la séance de la Constituante est publique. Toutefois, les personnes occupant les tribunes auront à garder le silence radio et s'abstenir de manifester leurs émotions. Les enregistrements sont formellement interdits. «Toute personne qui contrevient à ces règles est, par ordre du président, expulsée de la tribune. Le président peut requérir à cet effet la force publique.» KP

Le public invité à la cérémonie

La cérémonie d'installation et d'assermentation des constituants aura lieu le 4 octobre à 17 h, à l'aula de l'Université de Fribourg. Ainsi en a décidé le bureau provisoire, qui souhaite convier le public à cette manifestation. Il répond ainsi à l'idée émise par le groupe Citoyen, qui désirait voir la population fribourgeoise associée à cette cérémonie. Olivier Suter (Estavayer-le-Gibloux) avait même imaginé qu'une grande fête soit organisée. «Nous ne sommes pas allés aussi loin», explique Bernard Garnier, président du bureau provisoire. «Nous avons en tout cas prévu d'organiser un apéritif. Mais tous les détails seront fixés lors de la prochaine séance du bureau, le 23 août.» Au début, il était prévu que cette cérémonie se déroule le 27 septembre. Soit le jour même de la deuxième séance de la Constituante. Lors de la première séance, Pier-

re Aeby (s, Estavayer-le-Lac) s'était élevé contre cette idée, estimant qu'à vouloir tout caser dans la même journée, on prenait le risque de rater cette cérémonie. Sa proposition de vouloir dissocier les deux choses sur deux jours avait été appuyée très nettement par les constituants. Quant au lieu, il avait également fait l'objet d'un débat puisque l'idée que cette cérémonie se déroule dans la salle du Grand Conseil ou à la cathédrale avait été rejetée. Les constituants s'étaient ralliés aux propositions de Peter Bachmann (r, Morat) et de Pierre Aebly qui estimaient l'aula de l'Uni plus adaptée pour la circonstance. Du coup, les socialistes retrouvaient le sourire, eux qui souhaitaient que la cérémonie ait un caractère laïc et républicain, et qu'elle n'ait pas lieu dans un lieu de culte d'une religion donnée. KP

ACCIDENT

Il se noie dans la fosse à purin

PLANFAYON • Hier matin vers neuf heures, un agriculteur de Planfayon âgé de 40 ans, Hans-Peter Raemy, était en train d'installer un mélangeur à purin, quand le système de fixation est tombé dans la fosse. Après avoir installé une échelle, il y est descendu pour le récupérer. Il perdit connaissance à la suite d'inhalation de vapeurs et tomba dans la fosse, où il s'est noyé.

EN BREF

Le Régiment 7 est entré en service

ARMÉE • Le Régiment d'infanterie de montagne 7, dit régiment fribourgeois, désormais commandé par le colonel Rolf Tschannen, de Wünnewil, est entré en service lundi. Il effectue son cours de répétition dans le secteur Entlebuch, Gläubenberg et Sarren. Les militaires fribourgeois se consacreront à l'introduction de nouveaux armements et équipements tels que l'intensificateur de lumière ou la calculatrice de programmation pour lance-mines.

Le MOB heurte une jeep à un passage à niveau

Rossinière • Hier vers 9 h. 30, une composition du Montreux-Oberland bernois circulant de La Tine vers Rossinière a heurté une voiture du genre jeep au passage à niveau du Lanciau, sur la commune de Rossinière. Si le conducteur du train et celui de la voiture ont été choqués, cet accident n'a pas causé de blessure. Il a fallu toutefois attendre 45 minutes pour pouvoir dégager le convoi ferroviaire, qui obstruait la route.

PUBLICITÉ

**DES PRIX
RENVERSANTS
UN CHOIX
SURPRENANT**

Les **LEVI'S** et
DOCKERS
à des prix...
ainsi que d'autres
marques

**STOP
JEANS**
aux
XIII-CANTONS
Henniez

**Vacances
du 24 juillet au 14 août inclus**

ma au ve 9h - 12h / 13h30 - 19h
samedi 9 h - 17h non-stop

Tél. 026/668 10 40

**Plus bas qu'on
l'imagine:
10 cts/min.
vers les
Etats-Unis!**

swisscom